

*Agir par l'éducation, transformer le monde !*

**L'ÉDUCATION DANS  
LES POLITIQUES INTERNATIONALES**



Cette publication s'inscrit dans la série

« Agir par l'Éducation, transformer le monde ! »

Ces parutions sont des éléments structurants de la capacité de la FICEMEA à faire réseau, à être un réseau !

Elles concrétisent notre vision de l'éducation s'appuyant sur des pratiques pédagogiques ancrées dans les réalités et dans une perspective politique.

Oui, nos ambitions, nos utopies sont de transformer le monde en travaillant à notre échelle, quotidiennement, dans un monde complexe, difficile mais si humainement riche.

Nous sommes des exploratrices et des explorateurs de l'humain, des inconditonné.e.s utopistes, des rêveurs et rêveuses acharné.e.s. Nous devons l'être car nos pratiques éducatives sont ancrées dans les réalités, dans les histoires de vie des personnes qui sont complexes. Nous agissons dans nos espaces, nos histoires politiques et sociales pour insuffler des idées, des envies d'agir, de transformer, de rêver, d'expérimenter, de créer et de comprendre le monde.

Nous croyons à ces possibilités de changement malgré le contexte de régression des droits, de conservatisme politique; nous croyons dans notre capacité collective à être des auteurs et autrices de changements sociétaux plus respectueux des personnes, de leurs choix et de leur liberté.

L'éducation est le pivot essentiel à la construction des sociétés que nous souhaitons construire ou renforcer.

L'éducation est un travail d'orfèvre, il nécessite de la finesse dans la relation à l'autre, de l'analyse pour la prise en compte de l'histoire et de la place de chacun et chacune et une volonté : celle de nous penser dans une humanité plurielle.

Notre engagement est exigeant, il demande de la sensibilité et de l'attention à l'autre, une acuité dans la perception du monde, l'analyse des histoires individuelles et collectives et une mise en perspective de nos pratiques.

Ce sont ces « petites choses », si difficiles à expliquer et à la fois tellement fondamentales qui sont les ressorts de nos engagements et les principes de nos actions.

La série « Agir par l'Éducation, transformer le monde » comporte les publications suivantes :

- Un guide sur la communication égalitaire (en français)
- Une analyse intitulée "L'éducation contre l'internationale du sexisme" (en français, en anglais et en espagnol)
- Une présentation des politiques éducatives aux niveaux international et régional (en français et en anglais)
- Un module de sensibilisation sur la marchandisation de l'éducation
- Une cartographie du réseau en français, en anglais et en espagnol
- Une recherche action sur l'identité du réseau qu'est la FICEMEA

**L'éducation dans**  
**les politiques**  
**internationales**

## INTRODUCTION

La Ficeméa est un réseau international d'associations membres qui œuvrent pour la promotion de l'Éducation Nouvelle. Notre réseau agit à échelle locale, nationale et internationale, à travers les actions des associations membres, sur le terrain. Dans le même temps, les associations mettent en œuvre des projets à échelle régionale et internationale, parfois sur des projets communs. Le réseau s'est penché sur la compréhension de l'environnement, la visibilité des politiques éducatives internationales; et du mode de fonctionnement des financements mis à dispositions par les institutions régionales et internationales.

Cet outil a donc pour objectif de contribuer à l'amélioration et l'enrichissement des connaissances de l'environnement international en matière d'éducation. En effet, les politiques internationales mises en œuvre, influencent directement les politiques nationales de chaque pays. Effectivement, de nombreux pays sont membres actifs d'instances régionales (Union Européenne, Mercosur, Asean, Union Africaine). Ces instances régionales développent des politiques communes. Nous nous intéresserons ici aux politiques éducatives, internationales et régionales.

Pour le réseau de la Ficeméa, il est important de comprendre le fonctionnement des institutions internationales et la mise en œuvre de politiques communes afin d'appuyer le plaidoyer politique porté à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Le réseau de la Ficeméa œuvre pour la promotion de l'Éducation Nouvelle, en intégrant les pédagogies de l'Éducation Active. Nous souhaitons interpeller les politiques régionales, nationales et internationales dans une perspective d'amélioration du système éducatif et notamment sur les questions de marchandisation de l'éducation. Toutes les contributions sont issues des quatre commissions régionales (Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, Europe, Océan Indien) et de l'Agora Internationale organisées par la Ficeméa.

### « Pour aller plus loin »

#### Quels instruments pour argumenter un plaidoyer politique ?

##### Les données

Afin d'argumenter ses propos, il est important de pouvoir sourcer ses données, avec des outils fiables et légitimes auprès des institutions.

#### Différentes base de données, pour trouver des chiffres sur l'éducation dans le monde :

- **UNESCO data base** : dispose d'une base de données en ligne qui recense des données liées à la thématique de l'éducation (taux de scolarisation, ressources dont disposent les États en matière d'éducation, taux d'alphabétisation, disparités intra-groupes...), à l'échelle mondiale, régionale et nationale :

<http://data.uis.unesco.org>

& <https://tellmaps.com>

- **Perspectives Monde (Université de Sherbrooke)** : Des données mondiales sur les situations économiques et sociales des pays. Ce site est aussi un instrument d'analyse des données. L'université propose des analyses empiriques chiffrées qui peuvent nous permettre de comprendre les contextes politiques et sociétaux des pays, avec une approche historique.

<http://perspective.usherbrooke.ca>

- **World Bank Open Data** : Données de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde.

<https://data.worldbank.org>

- **Données OCDE** (Organisation de Coopération et Développement Économique) : Base de données mondiale sur le développement économique.

<https://data.oecd.org>

- **EUROSTAT** : Base de données européenne.

<https://ec.europa.eu/eurostat>

Chaque pays a son propre institut statistique, certains chiffres peuvent être utilisés dans ces bases de données. Il s'agit de connaître l'institut statistique national du pays étudié.

## 1. Définitions des termes liés à l'éducation à l'échelle internationale

**Éducation de base, éducation formelle et non formelle, éducation informelle.**

### L'éducation de base :

Selon la Conférence de Jomtien (Thaïlande, 1990) « Toute personne - enfant, adolescent ou adulte- doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux ».

### Que sont les besoins fondamentaux ?

Selon la déclaration du droit à l'éducation (1990), ils comprennent les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problème) et des contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs).

Ces besoins fondamentaux ont un caractère évolutif et varient en fonction des pays et des cultures.

### Les besoins éducatifs fondamentaux et les différentes formes d'éducation :

Critères	Existence d'institutions nationales (scolaires et universitaires)	Existence de structures organisées (scolaires ou autres)	Identification d'un public cible particulier (âge, population)	Objectif d'éducation avec intentionnalité lisible (connaissances attendues, programme).
Éducation formelle	○	○	○	○
Éducation non formelle		○	○	○
Éducation informelle	<i>Ne prend en compte aucun des critères, éducation diffuse, à travers le quotidien et expériences de chacun.e. Cette éducation se déroule en dehors des institutions et structures organisées. Situations d'apprentissages diverses.</i>			

Source : Commission Européenne

« Pour aller plus loin »

**Selon l'UNESCO (2004) :**

### Éducation non formelle :

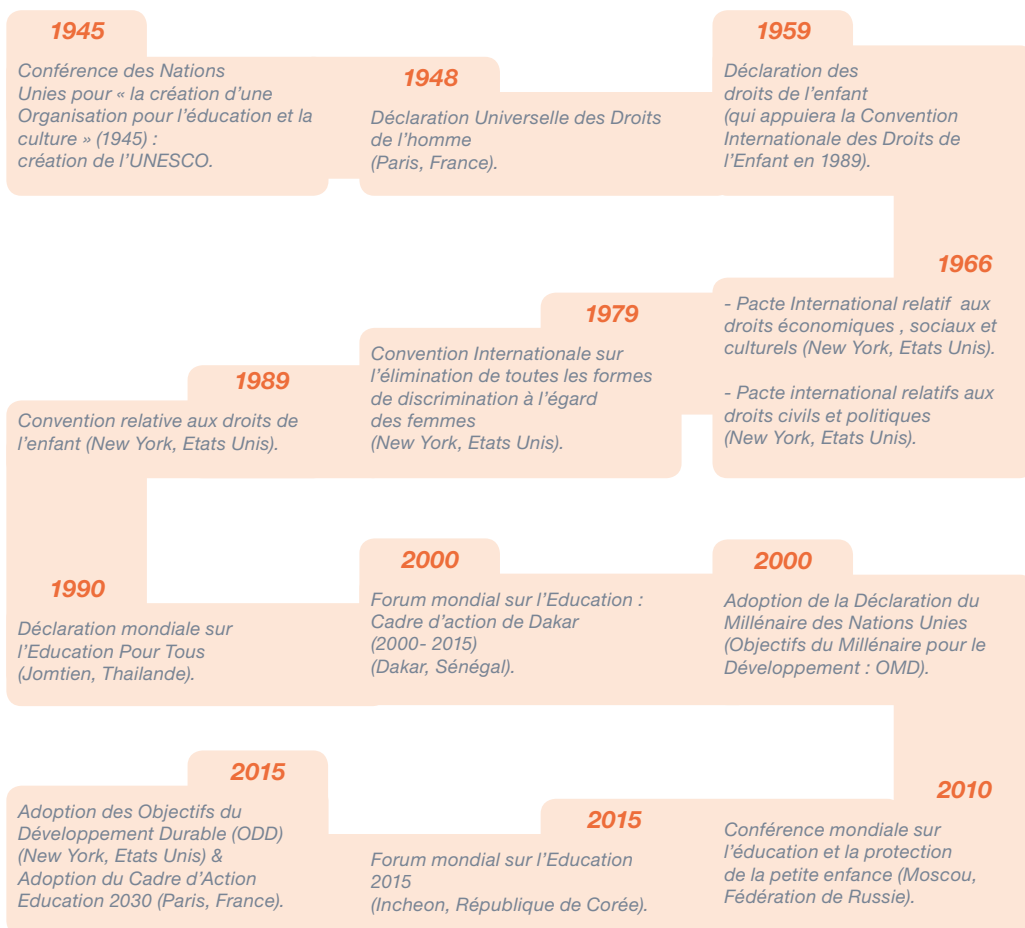
Enseignement d'un sujet en particulier, à l'intérieur de l'école ou à l'extérieur, qui est intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources) mais qui comportent un important élément d'apprentissage. L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant.

### Éducation informelle :

Apprentissage qui découle des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère inintentionnel de la part de l'apprenant.

## 2. Chronologie de l'Éducation : forums et rencontres

### Comprendre la chronologie de l'éducation à échelle internationale



#### • Forum Mondial sur l'Éducation à Dakar (2000) :

Dix ans après la Déclaration Mondiale sur l'Éducation pour tous, état des lieux, afin d'identifier les facteurs explicatifs de la non atteinte de certains objectifs. Les participant.es s'étaient accordé.es à la suite du forum sur 6 objectifs à atteindre concernant l'Éducation Pour Tous jusqu'en 2015. Ces objectifs ont été pris en compte dans l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en 2000 À New York.

#### • « Éducation Pour tous » - EPT- (2000-2015),

Après l'adoption de la Déclaration Mondiale sur l'Éducation pour tous, l'UNESCO était en charge de coordonner l'EPT à la suite du Forum Mondial sur l'éducation à Dakar (Avril 2000) jusqu'en 2015. Il s'agissait de connaître les différents progrès en matière d'éducation et déterminer si les objectifs ont été atteints.

#### • Forum Mondial sur l'Éducation à Incheon, Corée du Sud (2015) :

« À la suite de l'achèvement des objectifs du Millénaire pour le Développement, l'Organisation des Nations Unies a souhaité organiser un forum mondial sur l'Éducation à Incheon en Corée du Sud (2015) afin de fixer de nouveaux objectifs pour les quinze prochaines années (2015-2030). Suite à ce forum, les Etats présents ont adopté la Déclaration sur l'avenir de l'Éducation (2015, Incheon). Cette déclaration a permis de définir un cadre d'action pour atteindre l'objectif 4 concernant l'éducation dans les Objectifs du Développement Durable (Agenda 2030). »

#### « Pour aller plus loin »

Base de données de l'UNESCO disponible : données récentes 2017  
Données sur les enfants non scolarisés, dans le monde  
(Données UNESCO) : [data.uis.unesco.org](http://data.uis.unesco.org)

## INSTRUMENTS JURIDIQUES

### 3. Ce que ces rencontres ont produit concernant le droit à l'éducation

#### Le droit international, comment ça marche ?

Chaque État a son propre fonctionnement juridique (droit interne). Cependant, des normes internationales préconisent ou contraignent les États à définir des législations dans leur droit interne : c'est ce que l'on appelle le droit international.

#### Pourquoi établir un droit international ?



« Pour aller plus loin »

Propositions de parcours pédagogiques :

<https://right-to-education.org> & PDF de Solidarité Laïque

<https://humanium.org/en/right-to-education>

#### CONTRAIGNANTS

##### CONVENTION

Fait office de source juridique invocable dans l'ordre interne d'un Etat dès lors que celui-ci l'a ratifiée. Une convention peut prendre la forme d'un traité bilatéral ou multilatéral. Un État est signataire d'une convention dans laquelle des normes sont rédigées. Une charte a le même pouvoir juridique qu'une convention dès lors qu'elle est signée et ratifiée par un État. On utilise deux termes distincts en fonction des situations (présence d'organisations spécifiques par exemple) mais elles ont le même pouvoir.

##### TRAITÉ

« Peut-être un ensemble de conventions. De même que pour une convention ou une charte, son pouvoir juridique ne s'applique qu'en cas de ratification par le pays signataire ».

##### RATIFICATION

Est le fait qu'un Etat transpose les normes mentionnées dans un texte juridique international dans son droit interne. Lorsque l'État ratifie un texte juridique, une convention ou un traité la plupart du temps, le droit international peut s'appliquer.

Il existe deux fonctionnements juridiques de la ratification : la position moniste, une fois que le texte est ratifié, il entre en vigueur, ce qui signifie que le pouvoir du texte international est supérieur aux lois internes. Le second fonctionnement est appelé « position dualiste », lorsque le texte est ratifié par un Etat, il est nécessaire de le reprendre dans une loi interne. Dans ce cas, les lois internes ont davantage de pouvoir que les textes internationaux ratifiés. Il arrive que les États fassent du « cas par cas » en fonction de la nature des textes juridiques internationaux.

Les États Membres souhaitent adopter des textes qui ne seraient pas seulement des déclarations internationales, sans pouvoir contraignant. Ainsi, en 1966, l'Assemblée des Nations Unies a adopté deux pactes internationaux, qui entreront en vigueur en 1976. Comme pour une convention, ce pacte doit être ratifié par l'État pour être appliqué.

#### NON CONTRAIGNANTS

##### DÉCLARATION

Proclame et reconnaît l'existence de droits, que les États parties s'engagent à respecter, protéger et satisfaire. Elle revêt une force politique et morale. Les États adoptent ensuite des mesures concrètes pour exprimer les droits proclamés par la Déclaration. La Déclaration elle-même ne possède **aucune valeur contraignante**.

Les Etats qui sont seulement signataires, bien qu'ils n'aient pas ratifiés l'instrument et ne sont pas obligés juridiquement par celui-ci, sont tout de même tenus de respecter

**le principe de bonne foi** à l'égard du contenu des textes et notamment aucune action de leur part qui soit contraire au but du texte juridique.



« L'éducation est-elle un droit ? »

**Convention, charte, pacte internationaux :**  
Doit être ratifié par l'État signataire pour avoir un pouvoir contraignant

**Convention relative au statut des réfugiés (1951)**  
**Article 22 :** « droit à l'éducation des réfugiés. »

**Déclaration Internationale :**  
Pas de contrainte juridique mais contrainte politique et morale  
Valeur déclarative

**Pacte international relatifs aux droits civils et politiques – 1966**  
Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies.  
**Article 18 :** « liberté de penser, de conscience, et de religion dans l'enseignement et reconnaît la liberté des parents de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leur propres convictions. »

**Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)**  
**Article 10 :** « égalité des sexes, garantir un droit à l'éducation pour tous. Elimination des conceptions stéréotypées. »

**Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH-1950)**  
**Protocole 1, Article 2 :** « Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. »

**Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)-1966.**  
**Article 13 :** « sur le droit à l'éducation (droit à un enseignement primaire gratuit, enseignement secondaire et supérieur accessibles à tous.) »  
**Article 14 :** « obligation pour un Etat d'adopter un plan d'action pour assurer un enseignement primaire gratuit et obligatoire. »

Ces 2 pactes, avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) constituent la « Charte internationale des Droits de l'Homme ».

**Convention des droits de l'enfant (1989)**  
Traité international adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ratifié par 193 Etats (Seuls les Etats Unis et la Somalie ne l'ont pas ratifiée)  
**Article 28 & 29 :** « droit à l'éducation et accès à un enseignement primaire gratuit et obligatoire. Liberté des parents de choisir le type d'enseignement. »

**Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme (2011)**  
**Article 1 :** « Chacun (...) doit avoir accès à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme. »

**Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH- 1948)**  
**Article 26 :** « Toute personne a droit à l'éducation. »

**Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)**  
**Article 24 :** « droit à l'éducation, sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances. L'État a l'obligation d'assurer un système éducatif inclusif à tous les niveaux et d'offrir un apprentissage continu. »

**Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1969)**  
**Article 5 et 7 :** « droit à l'éducation pour tous, sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique. »

**Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (1990)**

**Déclaration sur les droits des peuples autochtones (2007)**  
**Articles 14,15,17 et 21**

**Déclaration sur le droit des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992)**  
**Article 4 :** « peuvent exercer intégralement et effectivement tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales. »

**Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)**  
**Article 12, 30, 43 et 45 :** « droit à l'éducation. »

« Pour aller plus loin »

Se référer aux différents textes en Annexe 2  
Vous pouvez consulter le site « [nevendezpasleducation](http://nevendezpasleducation.com) »

**Qu'est-ce qu'un protocole ?** Un protocole est un ajout d'article dans une convention à la suite de la convention initiale signée par les États. Pour que ce dernier soit effectif, il faut que les États signataires de la convention le ratifient a posteriori (dans leur droit interne).

## 4. L'Organisation Internationale des Nations Unies ; son fonctionnement et ses institutions spécialisées

### Charte des Nations Unies, le 26 juin 1945 : création de 6 organes principaux des Nations Unies (NU)

#### Assemblée Générale des Nations Unies

- Pouvoir consultatif
- 193 États membres
- 1 voix = 1 État
- Nomme le Secrétaire Général des NU.

#### Conseil de Sécurité de l'ONU

- Pouvoir exécutif
- 15 membres dont 5 permanents avec droit de veto
- Maintien de la paix et sécurité internationale.

#### Conseil Économique et Social de l'ONU

- Pouvoir consultatif
- Coopération Économique et Sociale internationale.
- 54 membres.

#### Conseil de Tutelle des Nations Unies

- Administration des territoires placés sous tutelle
- Plus d'activités depuis 1994.

#### Cour Internationale de Justice

- Pouvoir judiciaire concernant les conflits entre États - 15 juges.

#### Secrétariat des Nations Unies

- Rôle administratif.
- Contrôle le fonctionnement des Nations Unies
- 250 civils.

### Les organes de l'ONU

#### Conseil de tutelle des Nations Unies

##### MISSIONS

- Administration des territoires placés sous la tutelle des Nations Unies.

##### POUVOIR

Consultatif

##### COMPOSITION

Pas d'activités de ce conseil depuis 1994 avec l'indépendance des Palaos. Le Conseil peut se réunir en cas d'événements exceptionnels. « la République des Palaos »

##### MEMBRES

États membres élus par l'Assemblée Générale.

#### Secrétariat des Nations Unies

##### MISSIONS

- Assure le bon fonctionnement de l'ONU et de ses agences.
- Le Secrétariat transmet des études, des recommandations auprès des différentes agences sur des thématiques qui lui semble justes ou pertinentes à mettre en avant

##### POUVOIR

Administratif

##### COMPOSITION

Le secrétaire général est nommé par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Composé de 250 civils.

#### Conseil de sécurité des Nations Unies

##### MISSIONS

- Questions du maintien de la paix et la sécurité de la paix.
- Applique des sanctions internationales et des interventions militaires.

##### POUVOIR

Exécutif

##### COMPOSITION

15 membres dont 5 membres permanents avec un droit de veto.

##### MEMBRES

- Membres permanents : Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie.
- États non membres sont répartis par zone géographique (États d'Afrique, d'Asie Pacifique, Europe Orientale, Amérique Latine et Caraïbes, Europe Occidentale et autres États).

#### Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC)

##### MISSIONS

- Questions de coopération économique et sociale internationale, sous l'égide de l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- En relation avec différentes Organisations Non Gouvernementales (ONG) et peut rediriger les ONG en fonction des sujets traités à d'autres organes spécialisés des Nations Unies (OMS par exemple)

##### POUVOIR

Consultatif

##### COMPOSITION

Membres nommés par l'Assemblée Générale des NU pour un mandat de 3 ans par zone géographique différente.

##### MEMBRES

54 membres.

#### Assemblée générale de l'ONU :

##### MISSIONS

- Émettre des recommandations concernant la paix et la sécurité.
- Nommer le Secrétaire Général de l'ONU (sur recommandations du Conseil de Sécurité), les membres non permanents du conseil de sécurité, du Conseil Économique et Social, de la Cour Internationale de Justice et du Conseil des droits de l'Homme.

##### POUVOIR

Consultatif décisionnel concernant le budget et l'entrée de nouveaux membres au sein des Nations Unies

##### COMPOSITION

Composée de 5 représentant.es par État membre et chaque État membre détient 1 voix. Un État = 1 voix.

##### MEMBRES

193 États membres.

#### Cour Internationale de Justice (CIJ)

##### MISSIONS

- Régler les conflits soumis par les États. Les États non membres peuvent demander recours à la CIJ sous certaines conditions.
- La cour applique le droit international. Seuls les États peuvent saisir la CIJ. A ne pas confondre avec la Cour Pénale Internationale (CPI), qui condamne des individus et n'est pas un organe de l'ONU.

##### POUVOIR

Judiciaire

##### COMPOSITION

Composée de 15 juges élus pour 9 ans par un double scrutin de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité de l'ONU.

**Institutions spécialisées, fonds et programmes de l'ONU :**

**Quelles différences entre les institutions spécialisées et les fonds/programmes de l'ONU ?**

**Institutions spécialisées**

- Organismes indépendants juridiquement = accords négociés avec les Etats & l'ONU. Un Etat peut être membre de l'institution sans être membre de l'ONU (et inversement).
- Contributions volontaires et statutaires.

**Fonds et programmes**

Financés par contributions volontaires (plutôt que statutaire).

- **Propre direction**
- **Propre budget**
- **Propres Etats Membres**

**Les institutions spécialisées de l'ONU**

Chaque institution a pour objectif de préserver la paix dans le monde, au travers de différentes dimensions. Certaines institutions existaient avant la création des Nations Unies, et ont été rattachées à l'ONU. D'autres ont été créées pour répondre à de nouveaux besoins. Il existe quinze institutions spécialisées dont les institutions du groupe de **La Banque mondiale**

Source : Banque Mondiale

**« Dans les textes » :**

« La Banque mondiale a pour mission de réduire la pauvreté et d'améliorer les niveaux de vie partout dans le monde en offrant des prêts à taux réduits, des crédits sans intérêts et des bourses pour les pays en développement pour investir dans l'éducation, la santé, les infrastructures et les communications. La Banque mondiale est présente dans plus de 100 pays. »

**« Dans les faits » :**

A titre d'exemple, la Banque Mondiale et le FMI ont financé de nombreux régimes dictatoriaux dans les années 70 (République du Zaïre, devenue aujourd'hui la République du Congo). Les institutions internationales de l'ONU avaient pourtant conscience que ces prêts ne serviraient pas les « plus pauvres » mais bien un gouvernement en place à un moment donné de l'Histoire. La notion de « dette odieuse » est actuellement encore au goût du jour, elle définit le fait que certains pays devraient rembourser des dettes contractées par des régimes dictatoriaux. Concernant de nombreux pays du Sud (Argentine, Mexique...), le FMI et la Banque Mondiale ont souhaité libéraliser les marchés et ont ainsi accentué l'endettement de ces États. Il existe aujourd'hui des revendications quant à la légitimité de la contraction de ces dettes, de la part de la société civile communément nommées « dettes illégitimes, illégales et insoutenables ». Si vous souhaitez en apprendre davantage sur le fonctionnement de « prêts à taux zéro », de « dette illégitime ou odieuse », vous pouvez consulter le site du CADTM (Commission pour l'Abolition des Dettes Illégitimes) : [cadtm.org](http://cadtm.org)

**« Pour aller plus loin »**

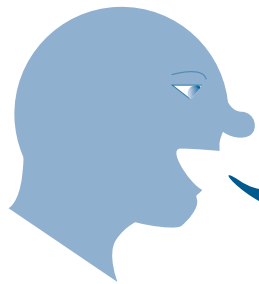
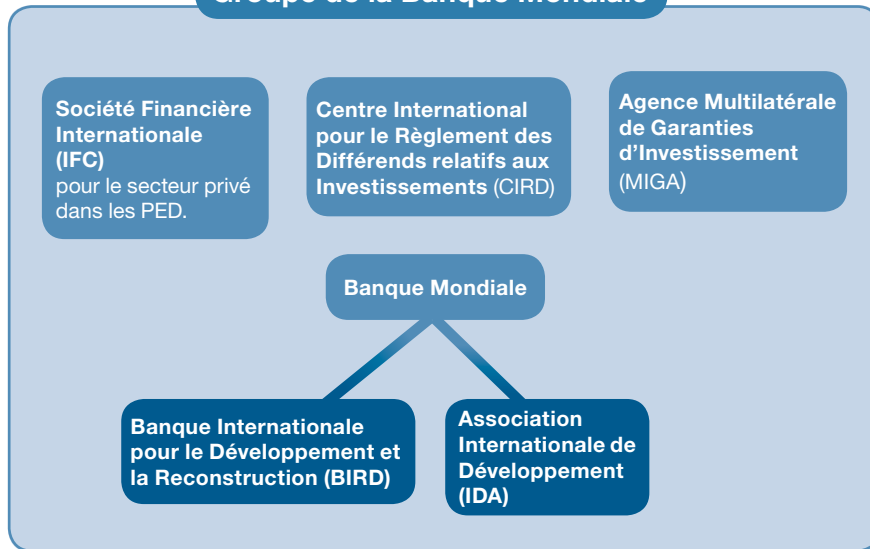
Il existe d'autres institutions spécialisées de l'ONU, certaines sont développées en Annexe 3 :

- Fonds Monétaire International (FMI) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (ONUAA) ; l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou encore l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

**Quelle différence entre une résolution et une décision concernant l'ONU ?**

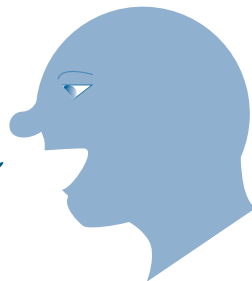
- Une résolution :** expression formelle de l'expression ou de la volonté des organes des Nations Unies, notamment concernant les questions de fond.
- Une décision :** question de procédures de l'ONU (élections, nominations...)

Groupe de la Banque Mondiale



*" Avez-vous déjà entendu parler de l'UNICEF, du PNUD, ou encore du PAM ? "*

*" Oui ce sont des fonds et programme de l'ONU, si vous souhaitez en savoir plus, consultez l'Annexe<sup>3</sup>. "*



## 5. Les organisations régionales

### création et pouvoir contraignant

#### Union Africaine

Anciennement l'Organisation de l'Unité Africaine (1963-1999) avec 32 États qui s'étaient réunis après leur indépendance. L'Union Africaine a été fondée en 2002 avec 55 États membres.

**1963 :** création de l'Organisation de l'Unité Africaine avec 32 États membres à Addis Abeba, Éthiopie.  
Charte de l'OUA.

**2002 :** Acte Constitutif : création de l'Union Africaine, à Durban, Afrique du Sud, 55 États membres.

**Création d'institutions régionales de l'UA**  
(économique, juridique, judiciaire, droits de l'homme et des peuples).

**Acte Constitutif de l'UA :**

- Souveraineté des États membres
- Non ingérence dans les affaires internes
- Respect de l'intégrité régionale et du droit d'existence.

Perspectives de politiques communes à travers le continent africain :  
**Agenda 2063** (vision de développement à long terme).  
Mis en place en 2013

**Acte constitutif :** création de droits nouveaux ou modifications d'une situation antérieure.

#### L'agenda 2063, qu'est-ce que c'est ?

« Agenda 2063 : l'Afrique que l'on veut » représente les perspectives de mise en œuvre de programmes et de politiques afin de promouvoir le développement du continent africain. Cet Agenda a été adopté lors de la Déclaration solennelle du 50e anniversaire de l'OUA/UA à Addis Abeba, Éthiopie en 2013.

Cet Agenda est en lien avec les Objectifs du Développement Durable des Nations Unies et propose des programmes, actions, et politiques concrètes pour rendre le continent africain inclusif et autonome économiquement. Mise en œuvre d'un premier plan décennal sur la période 2013-2023 :

#### L'agenda 2063 vise 7 aspirations :

##### Croissance inclusive et développement durable

- Formulation d'une stratégie africaine sur les produits de base ;
- Mise en œuvre du projet du barrage Grand Inga (garantir l'accès à une électricité propre et abordable à tous les africain.es) ;
- Établissement d'un forum économique africain (échanger entre les différentes parties prenantes).

##### Continent intégré et uni

- Réseau intégré de trains à grande vitesse (relier les capitales et centres commerciaux africains) ;
- Création d'un marché unique africain du transport aérien (SAATM) ;
- Mise en place d'institutions financières africaines.

##### Bonne gouvernance, démocratie et respect des droits de l'Homme

- Passeport africain et libre circulation des personnes.

##### Paix et sécurité

- « Faire taire les armes d'ici à 2020 » ;
- Cyber sécurité (protection des données).

##### Capacité des populations

- Université Africaine virtuelle et en ligne (Éducation permanente).

##### Identité culturelle et partage

- Grand Musée Africain (promouvoir la culture africaine).

##### Influence Mondiale

- Création de la zone de libre échange continentale africaine (AFCFTA) ;
- Le réseau PANAFRICAIN des services en ligne.

Source : Union Africaine

## Groupement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

**Les accords entre les Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union Européenne (UE)**

### Convention de Yaoundé (1963)

Entre l'Union Européenne et 18 pays africains (+Madagascar) : aide financière et économique. Validité : 5 ans. 2ème signature en 1969. Validité : 5 ans.

### Convention de Lomé (1975)

Union Européenne et 71 pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Renouvelée plusieurs fois.

### Accord de Cotonou (2000)

Regroupement d'acteurs de la société civile et acteurs privés. Validité de 20 ans. Accords révisés en 2005 (dimension politique) et 2010 (accent sur la sécurité alimentaire, lutte contre le sida et changements climatiques).

### Livret Vert (1997)

Présentation de « l'état des lieux » suite aux différentes conventions. Permet de cadrer les prochains accords.

### Déclaration de consensus Européen pour le développement (2005)

Intégrer les pays signataires dans l'économie mondiale.

**Le groupement a été institutionnalisé par l'Accord de Georgetown, Guyane (1975)**

79 membres, signataires de l'Accord de Cotonou (2000), qui les lient à l'Union Européenne (excepté Cuba) : 48 pays d'Afrique Sub-Saharienne, 16 des Caraïbes et 15 du Pacifique.

## Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

### PROGRAMMES

- Intra ACP Programme (Agriculture, Mobilité académique)
- Programme sur les obstacles techniques au commerce (TBT Programme)

### OBJECTIFS

Développement durable et intégration progressive dans l'économie mondiale avec une lutte contre la pauvreté

### PROGRAMMES

- ACP-EU programme de coopération (éducation, technologies)

### OBJECTIFS

Installation et consolidation de la paix et de la stabilité dans un environnement de démocratie et de liberté

### PROGRAMMES

- ACP-EU Action Migration

### OBJECTIFS

Consolidation de l'unité et de la solidarité entre les Etats ACP et compréhension entre les peuples

### PROGRAMMES

- Alliance globale ACP-UE sur le changement climatique

### OBJECTIFS

Coordination des activités du groupe

L'Accord de Cotonou doit prendre fin en février 2020. Des négociations sont en cours depuis mai 2018. En Avril 2019 nous étions en deuxième phase de négociations. Négocier un nouvel accord pour la démocratie, croissance, paix, migrations et lutte contre le changement climatique.

### « Pour aller plus loin »

Les programmes mis en place entre les pays ACP ou les pays ACP et l'UE, rendez vous sur le site internet du groupe ACP : [www.acp.int](http://www.acp.int)

**Fonctionnement institutionnel du groupe ACP**

**Sommet des Chefs d'États et de gouvernements**  
 - Donne les directives au Conseil des Ministres.

**Le Conseil des Ministres**  
 - Nomme le Secrétaire Général pour une durée de 4 ans.

**Secrétariat Général**  
 - Exécute les tâches confiées par le Sommet et le Conseil des Ministres  
 - Suit la mise en œuvre des Accords ACP-UE.

**Accords de Partenariat Économique (APE) :**

Suite à l' Accord de Cotonou, il y a eu la mise en place d'accords commerciaux pour intégrer les pays ACP dans l'économie mondiale, tout en étant compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces accords doivent tenir compte des disparités entre les différents pays signataires (en fonction du développement social et économique entre les pays ACP et l'Union Européenne).

**« Pour aller plus loin »**

**Différentes déclarations ont été signées entre les pays ACP :**

- Déclaration Libreville, Gabon (1997) : préparatifs en vue des négociations avec l'Union Européenne.
- Déclaration de San Domingo, République Dominicaine (1998) : annonce des actions et plans stratégiques que le Conseil des Ministres doit engager.
- Déclaration de Nadi, Fidji (2002), reconnaissance des Accords de Cotonou et volonté de mise en œuvre des actions menées et coopération entre les pays signataires.
- Déclaration de Maputo, Mozambique (2004), impact des politiques européennes sur les pays ACP et reconnaissance des effets des différents partenariats à échelle internationale.

**L'Union Européenne, comment ça marche ?**

**Quatre grandes institutions qui fondent la politique européenne :**

**Conseil de l'Union Européenne :**  
 Réunit les ministres des pays membres de l'UE.  
 Vote et adopte les lois européennes.  
**Membres :** 1 ministre par État Membre.

**Parlement Européen :**  
 Députés élus au suffrage universel, par les citoyens ne.s européen.nes.  
 Vote les lois rédigées par la Commission Européenne.

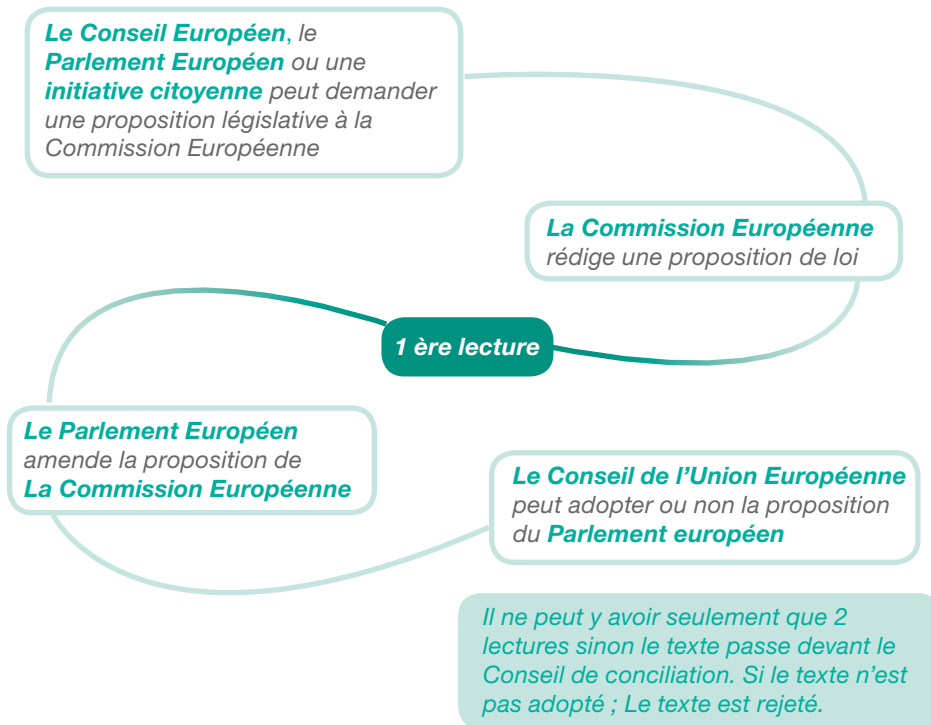
**Conseil Européen :**  
 Réunit les chefs d'États des pays membres de l'UE.  
 Il fixe les grandes politiques à mettre en œuvre.  
**Membres :** chefs d'États (28)+ Président Commission Européenne + Président du Conseil Européen.

**Commission Européenne :**  
 Membres nommés par le Conseil Européen. Mission : rédiger des propositions de lois en fonction des recommandations du Conseil Européen.  
**Membres :** 1 commissaire par État membre + Président. Chaque Commissaire : 1 mission.

**Pouvoir législatif**



## Qui définit les lois de l'Union Européenne ?



Si le texte est adopté, après le vote du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne, les Etats doivent l'appliquer. La commission se charge de vérifier si les lois sont appliquées sinon la Commission fait appel à la Cours de Justice de l'Union Européenne (CJUE).

Le Parlement Européen a un droit de veto concernant l'investiture de la Commission européenne, l'adhésion à l'UE, la signature d'accords internationaux. Le Conseil de l'UE peut bloquer une décision si quatre pays qui représentent 35 % de la population totale de l'UE se manifestent. Il existe des votes à l'unanimité pour certains sujets tels que la politique étrangère et la fiscalité au Conseil de l'UE.

Source : Union Européenne

## Quel pouvoir législatif lors de l'adoption d'un texte ?

L'adoption du texte par le Parlement Européen et le Conseil Européen peut avoir plusieurs dimensions législatives :

- Si c'est un **règlement** : acte législatif contraignant, doit être mis en œuvre dans leur intégralité.
- Si c'est une **directive** : acte législatif qui fixe des objectifs à tous les pays mais, les pays sont libres d'élaborer ses propres mesures pour sa mise en œuvre.
- Si c'est une **décision** : directement applicable et contraignante pour les destinataires mentionnés (un pays membre ou une entreprise par exemple).
- Si c'est une **recommandation** : il n'y a pas de contrainte législative, seulement une suggestion.

Les citoyen.nes et les pays membres peuvent saisir la Cours de Justice de l'Union Européenne s'ils estiment qu'un texte adopté est contraire aux traités européens.

## L'Éducation dans l'Union Européenne

La majorité des politiques en termes d'éducation et de formation sont adoptées par le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne. Dans le cadre de ces politiques éducatives, l'UE opte pour **des recommandations auprès des États** (pour davantage de coopération entre les États membres) mais laisse les pays membres souverains concernant « l'enseignement et l'organisation du système éducatif de ces derniers ». L'UE applique le principe de subsidiarité.

## Qu'est-ce que le principe de subsidiarité ?

Ce principe est mentionné dans l'Article 5 du Traité de Maastricht (1992), il a pour vocation d'assurer que les décisions de l'UE soient le « plus proche possible » du citoyen.ne. Son objectif est de « rapprocher les lieux décisionnels des citoyen.nes et éviter l'éloignement des lieux de pouvoir ». Ainsi, ce principe est en vigueur lorsque l'UE décide d'intervenir ou de laisser les États membres agir par eux même.



### Quelles politiques éducatives mises en avant par l'Union Européenne ?

L'UE souhaite favoriser la mobilité des étudiant.e.s et des enseignant.e.s, promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement, développer l'échange d'informations et d'expériences, favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animatrices et animateurs socio - éducatifs, encourager la participation des jeunes à la vie démocratie de l'Europe.

(Selon le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne – 1957).

#### Stratégie de Lisbonne

(établie en 2000) pour la période 2000-2010 :

« économie de la connaissance, croissance durable et cohésion sociale »

#### Stratégie Europe 2020

(établie en 2010) pour la période 2010-2020

« croissance intelligente, durable et inclusive, améliorer la compétitivité et la productivité »

### « La stratégie Europe 2020 » est un cadre de référence pour les États :

5 grands objectifs dont l'Éducation : « Éducation 2020 », qui prend la suite de la stratégie de Lisbonne :

- Ramener à moins de 10 % le taux de décrochage scolaire
- Porter à au moins 40 % la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus universitaire.

Stratégie « Europe 2020 » cadre de référence pour les pays membres de l'UE

Objectifs nationaux pour que les États membres puissent vérifier les progrès dans la réalisation des objectifs européens.

Les États membres rendent compte des progrès dans le rapport annuel de réformes nationales : Eurostat publie des rapports.

### « Pour aller plus loin »

Le budget consacré à l'éducation est l'un des plus petits budgets de l'UE, en 2018 selon la Commission Européenne, ERASMUS représentait 1,38 % du budget total de l'UE contre 38,6 % pour l'agriculture, la pêche et l'environnement.

Dans le cadre de la stratégie 2020, il existe différents programmes : ERASMUS+, Youth on the Move...

## Partenariats Afrique-Union Européenne

### Qu'est-ce qu'un Sommet ?

Un Sommet est une conférence internationale qui réunit des dirigeants de deux ou plusieurs pays sur une thématique particulière.

Cette rencontre entre différents pays peut permettre d'aboutir à de nouvelles perspectives, l'élaboration de nouvelles politiques, programmes ou accords entre plusieurs pays.

En général, ces conférences mènent à l'adoption d'une déclaration. Création du Partenariat Afrique-UE lors du 1er Sommet des chefs d'État et de gouvernement au Caire en Égypte (2000), avec pour objectif de collaborer, dialoguer et travailler ensemble.

### Les Sommets des Chefs d'État et de gouvernement :

#### 2000

1er Sommet, Le Caire, Égypte. Création du Partenariat. Perspectives de coordination, dialogue et échanges.

#### 2007

2ème Sommet Lisbonne, Portugal. Adoption d'une stratégie commune : JAES

#### 2010

3ème Sommet, Tripoli, Lybie. Vers une stratégie pour répondre aux objectifs du Millénaire.

#### 2017

5ème Sommet, Abidjan, Côte d'Ivoire « Investir dans la jeunesse », mobilités des jeunes.

#### 2014

4ème Sommet, Bruxelles, Belgique. Stratégie pour 2014-2017 avec axes prioritaires.

Chaque sommet a donné lieu à une Déclaration adoptée par les membres présents lors des Sommets. Ces déclarations font acte de coopération et déterminent un cadre d'action pour mener à bien les objectifs fixés.

Entre les différents Sommets des Chefs d'État et de gouvernement, le partenariat Afrique-UE a mis en place des rencontres « des parties prenantes » afin de valoriser les discours des acteurs et actrices « de terrain » :

**Forum de la société civile**

Organisations de la société civile africaine et européenne

**Forum Europe-Afrique des gouvernements locaux et régionaux**

Échanges entre les différents gouvernements et collaboration des personnes décisionnaires.

**Sommet Afrique-Europe de la Jeunesse**

Renforcer la participation des jeunes dans les cadres d'action

**Forum des affaires UE-Afrique**

Échanger entre les différentes entreprises sur le « climat des affaires

**Réunion du réseau des acteurs économiques et sociaux UE-Afrique**

Proposer des recommandations, renforcer les capacités, partager les connaissances.

**Forum de la Société Civile :**

il existe des comités directeurs qui permettent aux organisations de la société civile d'interagir avant les Sommets des Chefs d'État et de gouvernement, afin de préconiser certaines mesures/actions aux décideurs politiques.

**Sommet Afrique-Europe de la Jeunesse :**

favoriser les échanges entre jeunes, création d'une plateforme jeunesse Afrique-Europe. La Jeunesse a été un axe prioritaire de la Déclaration d'Abidjan en 2017.

« Pour aller plus loin »

Le site internet du partenariat Afrique-UE  
africa-eu-partnership.org

**Mercado Comun del Sur – Marché Commun du Sud (MERCOSUR)**

**MERCOSUR, c'est quoi ?**

Créé le 26 mars 1991, par le traité d'Asuncion, le Mercosur est un accord entre certains pays d'Amérique du Sud :Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela (suspendu depuis 2016) et la Bolivie (adhésion en cours). Ce traité a pour objectif de créer une communauté économique dans laquelle il y a une libre circulation des biens, services et facteurs productifs entre les pays. Dans le même temps, il y a une politique commerciale commune et la libre circulation des personnes.

**« MERCOSUR Educativo » :**

« Cette notion représente la coordination des politiques éducatives qui réunit les membres et associés du MERCOSUR avec pour objectifs :

- Permettre la mobilité, l'échange, et la formation pour davantage « d'identité régionale ». De nombreux programmes sont mis en place pour favoriser la mobilité des étudiant.es au sein des pays membres et associés du MERCOSUR.
- Parvenir à une éducation de qualité pour tous, avec une attention particulière dans le processus de développement.

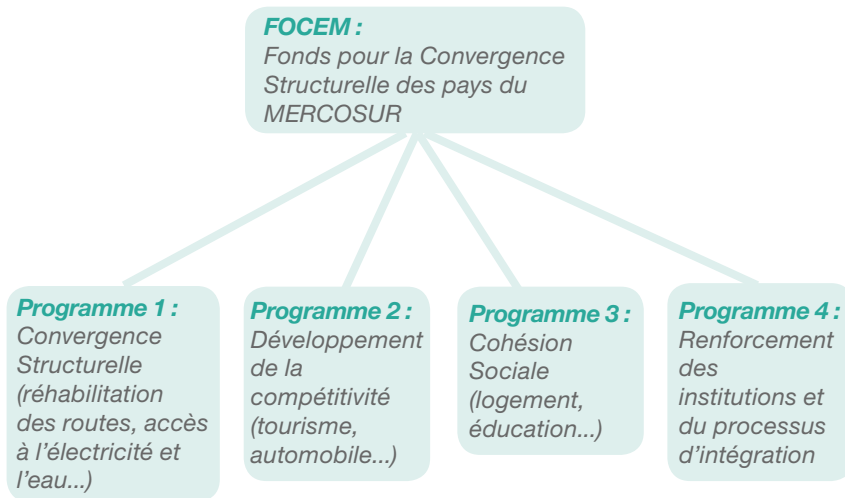
Ainsi, la coordination des politiques éducatives souhaite défendre la justice sociale et le respect de la diversité culturelle des populations de la région, dans le but de promouvoir la paix et la cohésion régionale. »

**FOCEM :**

« Fondo para la Convergencia Estructural del MERCOSUR (FOCEM) : est un fonds de financement créé en 2004 et en fonctionnement depuis 2006 »

Création : 2004. Fonctionnement depuis 2006.

Ce fonds a pour premier objectif de réduire les asymétries de l'union. Finance des projets d'amélioration des infrastructures, de compétitivité des entreprises, et de développement des pays du MERCOSUR.



### Fonctionnement du fonds pour les projets de développement :

Les organismes du secteur public (à échelle nationale) présentent leur projets aux **unités techniques nationales**.

Si les unités techniques nationales approuvent : présentation du projet à la **Commission des représentants permanents du MERCOSUR**.

Décision sur application du projet se finalise par l'accord de la **Commission des représentants permanents du MERCOSUR**.

Pour savoir si les projets retenus sont éligibles ou non : se référer aux **unités techniques du MERCOSUR**

Source : MERCOSUR

Les projets sont sous égide de « l'organisme exécutant », une institution responsable de l'exécution des projets, regroupant des États du MERCOSUR du secteur public. Certains projets peuvent être délégués à différentes institutions, mais toujours sous responsabilité de l'organisme « exécutant ».

## Associations des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

### L'ASEAN, c'est quoi ?

Créée en 1967, dans un contexte de guerre froide, l'ASEAN est une organisation politique, économique et culturelle de 10 pays d'Asie du Sud Est (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie, Cambodge). L'objectif de cette organisation est de « Renforcer la coopération et l'assistance mutuelle entre ses membres, offrir un espace pour régler les problèmes régionaux et peser en commun dans les négociations internationales. »

### Y a-t-il une politique éducative commune ?

Création de la « Fondation ASEAN » en 1971.

**Fondation ASEAN, création en décembre 1997 avec pour objectif :** plus d'interaction et de mobilité au sein de la région via la mise en place de programmes.

#### Éducation

- Scolarité
- Échanges académiques
- Formations professionnelles
- Recherches universitaires
- Stages & apprentissages

#### Arts & Culture

Programme d'échange de marionnettes de l'ASEAN

#### Médias

- Programme « Reporter ASEAN » pour plus d'informations
- Concours de vidéos ASEAN par les jeunes

#### Renforcement communautaire

- Agriculture
- Entrepreneuriat
- Volontariat
- Empowrment

Source : ASEAN

## Le fonctionnement de la Francophonie, organisation internationale.

Selon l'Observatoire de la langue française, en 2018 il y aurait environ 300 millions de locuteurs français dans le monde.

### Qu'est-ce que la Francophonie ?

Ce terme peut renvoyer à l'usage de langue française (« francophonie »), et peut être le terme utilisé pour parler des institutions de la Francophonie.

### Quels sont les objectifs des institutions de la Francophonie ?

- Promouvoir la langue française ;
- Consolider les liens entre les pays francophones, permettre le dialogue entre les cultures ;
- Renforcement de la coopération entre les pays, promotion de la démocratie.

### L'organisation institutionnelle de la Francophonie

#### INSTANCES DE LA FRANCOPHONIE

- Sommet des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage ;
- Conférence ministérielle de la Francophonie ;
- Conseil permanent de la Francophonie

#### OPERATEURS DIRECTS ET RECONNUS DU SOMMET (APF)

- Agence Universitaire de la Francophonie ;
- TV5 ;
- Associations Internationales des Maires Francophones (AIMF) ;
- Université Senghor d'Alexandrie.

#### SECRETARE GENERAL

- Élu par le Sommet des chefs d'États et de gouvernement ;
- Action politique ;
- Porte parole.

#### ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Assemblée consultative.

#### CONFERENCES MINISTERIELLES PERMANENTES

- Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) ;
- Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports ayant le français en partage (Conféjes) : suivi et préparation des Sommets.

#### ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

- Siège juridique et administratif des attributions du Secrétaire Général ;
- Missions pour améliorer le niveau de vie des populations ;
- Études, informations et coordination.

Toutes ces institutions s'organisent ensemble, en fonction des recommandations politiques, des rencontres avec la société civile et de la mise en place de programmes ou projets, notamment à travers les opérateurs de l'OIF.

### Qu'est-ce que l'Organisation Internationale de la Francophonie ? Objectif principal :

« Améliorer le niveau de vie des populations » avec quatre missions principales :

1. Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
2. Promouvoir la paix, la démocratie, et les droits de l'Homme
3. Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
4. Développer la coopération au service du développement durable

Budget annuel (2010-2013) : 85 millions d'euros dont 75 % consacrés aux programmes.

C'est l'institution administrative de la Francophonie, et qui suit les projets mis en œuvre et s'occupe de la coopération internationale.

Accords avec des institutions régionales (UE, UA par exemple), et en lien avec la Société Civile avec la Conférence Francophone des Organisations Internationales Non Gouvernementales, tous les deux ans.

Chaque conférence, avec les représentants de la société civile est axée sur un ou plusieurs points centraux.

Source : Organisation Internationale de la Francophonie

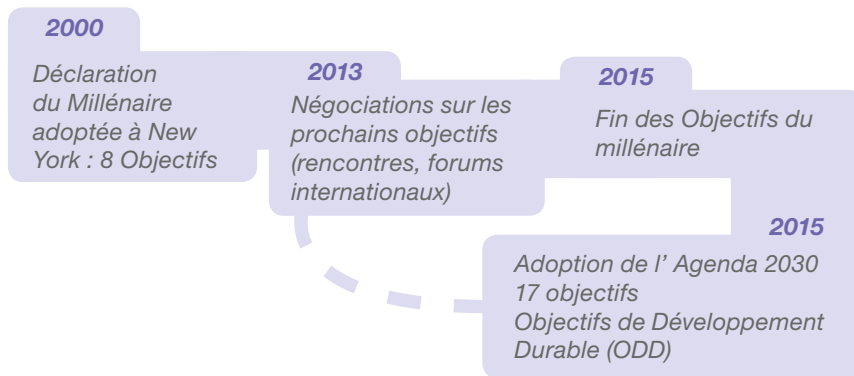
Charte de la Francophonie, 1970 à Niamey. Définit les institutions de la Francophonie.

Les instances de la Francophonie préconisent des politiques à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs initiaux.

mise en place d'un Fonds Multilatéral Unique (FMU), avec lancement d'appels à projets.

## 6. Regroupement des textes et des institutions dans l'Agenda 2030

En septembre 2015, l'Assemblée des Nations Unies a adopté l'Agenda 2030, pour un « avenir meilleur et durable ». Cet Agenda 2030 s'inscrit dans la continuité des Objectifs du Millénaire (qui sont arrivés à terme en 2015). L'Assemblée des Nations Unies a donc adopté 17 objectifs. Ces derniers ne sont pas contraignants juridiquement mais, il est attendu de chaque pays de mettre en place un cadre d'action afin de répondre aux objectifs.



Le suivi des objectifs s'effectue grâce aux instituts statistiques des Nations Unies (échelle internationale), les instituts régionaux et nationaux.

### Les 17 objectifs de Développement Durable (ODD)



### Éducation 2030 :

**Forum Mondial sur l'Éducation en République de Corée (2015) :** adopte la nouvelle déclaration sur « L'avenir de l'Éducation ». **Déclaration d'Incheon.**

Cette déclaration encourage les pays à assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité, et un apprentissage tout au long de la vie pour tous et toutes. Elle s'inscrit dans le cadre de la rédaction de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

**L'objectif 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».**

**Les 17 recommandations et thématiques pour atteindre l'objectif 4 des ODD, en matière d'éducation :**



Source : Nations Unies

**Suivi de l'Agenda Éducation 2030**

L'UNESCO coordonne les différents suivis et facilite le dialogue entre les différents acteurs et actrices.  
Publication de rapports mondiaux de suivi sur l'éducation.

Suivi à l'échelle nationale.  
Les pays doivent rendre des résultats par l'intermédiaire des indicateurs des Objectifs du Développement Durable

Les rendus nationaux sont étudiés lors des rencontres internationales annuelles. « Forum Politique de Haut Niveau ». Bilan et nouvelles orientations politiques en conséquences.

**L'Agenda Éducation 2030 ne rentre pas dans le cadre de la responsabilité étatique mais, il existe des solutions alternatives pour responsabiliser les États :**

- Se rapporter au droit international, régional et national des droits de l'Homme ;
- Créer des partenariats (compléter les connaissances, capacités et ressources) ;
- Plaider devant les tribunaux (il s'agit de bien connaître le dossier, phase longue et coûteuses) ;
- Travailler avec des parlementaires pour développer de nouvelles politiques ;
- Travailler avec les médias afin de cibler, identifier les acteurs et actrices, faciliter la cohésion pour faire face aux politiques.

site internet : [Right to Education](#)

## 7. Les financements de l'Agenda 2030 : focus sur les organisations internationales

### Qu'est-ce que la Campagne Mondiale pour l'Éducation (CME) ?

Mouvement fondé en 1999 dans le cadre de la préparation du Forum Mondial sur l'Éducation à Dakar.

Objectifs initiaux : fournir une plateforme pour unifier et coordonner les « voix » de la société civile en relation avec l'agenda mondiale de l'éducation. Aujourd'hui : le CME représente 120 coalitions nationales, régionales et organisations internationales qui défendent le droit à l'éducation.

### « *En faveur d'une éducation publique gratuite et de qualité pour tous* »

La CME a pour mission de construire des plaidoyers à échelle internationale en matière de droit à l'éducation. Ces plaidoyers sont construits à travers les échanges entre les membres de la coalition. Chaque adhérent.e doit œuvrer en matière de plaidoyer dans le droit à l'éducation pour tous et toutes.

La CME est donc un réseau d'acteurs et actrices qui œuvrent pour la promotion du droit à l'éducation.

### Qu'est-ce que la Coalition Éducation ?

La coalition Éducation est un rassemblement d'organisations nationales dotées de capacités de plaidoyers et de mobilisation citoyenne concernant le domaine de l'éducation.

La Coalition Éducation est le « relais de la CME » à laquelle elle est affiliée comme « coalition nationale ».

**Chaque pays peut mettre en place une coalition à échelle nationale, en contactant directement la Campagne Mondiale pour l'Éducation.**

### Qu'est-ce que le Partenariat Mondial pour l'Éducation ?

Le Partenariat Mondial pour l'Éducation a été créé en 2002. Les fonds étaient assurés par 21 pays donateurs. Depuis 2017, la Commission européenne contribue au financement du partenariat mondial de l'Éducation. À ces financements, ce sont ajoutés les financements du secteur privé, et des fonds philanthropiques.

La mission du PME est de « **garantir à chaque enfant une éducation de base de qualité, donnant la priorité aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui vivent dans les pays touchés par la fragilité et les conflits** ».

Afin de répondre à cette mission, le PME souhaite favoriser l'élaboration de politiques d'éducation en incitant les pays en développement (soutenus par le programme) à allouer davantage de ressources dans le domaine de l'éducation.

Pour obtenir le soutien du PME, le pays demandeur doit avoir pour ambition d'allouer davantage de dépenses publiques dans le secteur de l'éducation, avec un encouragement du PME à allouer au moins 20 % de son budget dans les dépenses publiques d'éducation.

**Le PME agit en lien avec l'objectif 4 des Objectifs du Développement Durable.**

## Partenariat Mondial pour l'Éducation

« Le Partenariat mondial pour l'éducation soutient plus de 65 pays en développement afin de garantir à chaque enfant une éducation de base de qualité, donnant la priorité aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui vivent dans les pays touchés par la fragilité et les conflits. »

## Domaines prioritaires du PME

Echanges de connaissances et d'innovations

Éducation des filles et égalité des sexes

Éducation et protection de la petite enfance

Efficacité du développement

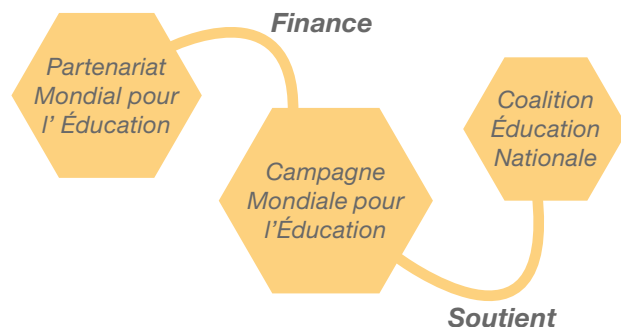
Enfants non scolarisés

Enseignement et apprentissage

Enfants handicapés

Pays touchés par la fragilité et les conflits

Quel est le lien entre la Campagne Mondiale pour l'Éducation (CME) et le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) ?



## Les différents financements du Partenariat d'Éducation Mondiale (PME).

## Financement du secteur éducatif

## Financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation

Jusqu'à 500 000 dollars : travail stratégique, consultatif et analytique afin de préparer ou réviser son plan sectoriel. Sur la totalité du financement, la moitié est utilisée pour mener une analyse sectorielle de l'éducation, l'autre moitié pour des études supplémentaires ou la préparation du plan.

## Financement pour la préparation de programme

Jusqu'à 200 000 dollars ou exceptionnellement 400 000 dollars, pour la conception d'un programme éducatif qui aidera les pays à mettre en œuvre sa stratégie sectorielle nationale.

## Financement du fonds à effet multiplicateur

Disponible pour les pays qui peuvent mobiliser au moins 3 dollars provenant d'un nouveau financement externe pour chaque dollar du fonds à effet multiplicateur.

## Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation

Jusqu'à 100 millions de dollars afin de financer un programme qui soutient la mise en œuvre de leur plan sectoriel de l'éducation, notamment la construction et la réhabilitation d'écoles, les manuels, la formation des enseignants, les repas scolaires ou la gestion sectorielle de la préparation du plan.

## Financement de la société civile

## Fonds de la société civile pour l'éducation – géré par la Campagne Mondiale pour l'Éducation (CME)

Programme mondial afin de soutenir l'implication de la société civile en matière de politique, planification, budgétisation et du suivi du secteur éducatif. L'objectif est de soutenir les activités de plaidoyer, de renforcer les capacités de planification, de mise en œuvre, et de promouvoir les réseaux et le partage des connaissances inter-pays.

Allocation de 29 millions de dollars provenant du fonds du PME pour 2016 - 2018 (soutien 62 coalitions ou réseaux nationaux dans le monde). Le fonds ne soutient qu'une coalition nationale de l'éducation dans chaque pays.



## Bibliographie

### Sites internet :

- Banque Mondiale : [banquemondiale.org](http://banquemondiale.org)
- Comité pour l'Abolition des Dettes Illégitimes : [cadtm.org](http://cadtm.org)
- Commission Européenne : [ec.europa.eu/commission](http://ec.europa.eu/commission)
- Convention relative aux droits de l'enfant, 1990, New York, États - Unis <https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/50154.pdf>
- Déclaration de Jomtien : [dcalin.fr/internat/declaration\\_jomtien.html](http://dcalin.fr/internat/declaration_jomtien.html)
- Droit à l'éducation : [right-to-education.org](http://right-to-education.org)
- Educadroit : [educadroit.fr](http://educadroit.fr)
- Fondation ASEAN : [aseanfoundation.org](http://aseanfoundation.org)
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef) : [unicef.org](http://unicef.org)
- Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) : [unfpa.org](http://unfpa.org)
- Fonds Monétaire International (FMI) : [imf.org](http://imf.org)
- Groupement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) : [acp.int](http://acp.int)
- Haut Commissariat des Réfugiés : [unhcr.org](http://unhcr.org)
- HUMANIUM : [humanium.org](http://humanium.org)
- Nations Unies : [un.org](http://un.org)
- Objectifs du Développement Durable : [un.org/sustainabledevelopment/](http://un.org/sustainabledevelopment/)
- Onu-Femmes : [unwomen.org](http://unwomen.org)
- Organisation de Coopération et Développement Économique (OCDE) : [oecd.org](http://oecd.org)
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ONUAA) : [fao.org](http://fao.org)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et les sciences (UNESCO) : [unesco.org](http://unesco.org)
- Organisation Internationale de la Francophonie : [francophonie.org](http://francophonie.org)
- Organisation Internationale du Travail (OIT) : [ilo.org](http://ilo.org)
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : [who.int](http://who.int)
- Partenariat Afrique-Union Européenne (UE) : [africa-eu-partnership.org](http://africa-eu-partnership.org)
- Perspectives Monde, Université de Sherbrooke : [perspective.usherbrooke.ca](http://perspective.usherbrooke.ca)
- Programme Alimentaire Mondial (PAM) : [wfp.org](http://wfp.org)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : [undp.org](http://undp.org)
- Right to education : [right-to-education.org](http://right-to-education.org)
- Union Africaine (UA) : [au.int](http://au.int)



## Annexe 1 : Petit lexique d'acronymes internationaux

### Français

**ACP** : Afrique Caraïbes Pacifique  
**AID** : Association Internationale de Développement  
**ASEAN** : Association des Nations de l'Asie du Sud Est  
**BIRD** : Banque Internationale de Développement  
**BM** : Banque Mondiale  
**CIJ** : Cour Internationale de Justice  
**CJUE** : Cour de Justice de l'Union Européenne  
**CME** : Campagne Mondiale pour l'Éducation  
**CPJ** : Cour Penale Internationale  
**FMI** : Fonds Monétaire International  
**FNUAP** : Fonds des Nations Unies pour la Population  
**HCR** : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés  
**IEDDH** : Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme  
**JAES** : Stratégie commune UE-Afrique  
**MERCOSUR** : Marché Commun du Sud  
**NEET** : Ni formation, Ni diplôme, Ni Emploi  
**NU** : Nations Unies  
**PAM** : Programme Alimentaire Mondial  
**PME** : Partenariat Mondial pour l'Éducation  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**OCDE** : Organisation de Coopération et Développement Économique  
**ODD** : Objectif du Développement Durable  
**OIT** : Organisation Internationale du Travail  
**OMD** : Objectif du Millénaire pour le Développement  
**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé  
**ONG** : Organisation Non Gouvernementale  
**ONU** : Organisation des Nations Unies  
**ONUAA** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
**OSC** : Organisation de la Société Civile  
**UA** : Union Africaine  
**UE** : Union Européenne  
**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

### Anglais

**ACP** : African, Caribbean and Pacific  
**IDA** : International Development Association  
**ASEAN** : Association of Southeast Asian Nations  
**IBRD** : International Bank for Reconstruction and Development  
**WB** : World Bank  
**ICJ** : International Court of Justice  
**CJEU** : Court of Justice of the European Union  
**GCE** : Global Campaign for Education  
**ICC** : International Criminal Court  
**IMF** : International Monetary Fund  
**UNFPA** : United Nations Fund for Population Activities  
**UNHCR** : United Nations High Commissioner for Refugees  
**EIDHR** : European Instrument for Democracy and Human Rights  
**JAES** : Joint Africa-UE strategy  
**MERCOSUR** : Southern Commun Market  
**NEET** : Not in Education, Employment or Training  
**UN** : United Nations  
**WFP** : World Food Programme  
**GPE** : Global Partnership for Education  
**UNPD** : United Nations Programme for Development  
**OECD** : Organisation for Economic Co-operation and Development  
**SDG** : Sustainable Development Goals  
**ILO** : International Labour Organization  
**MDG** : Millennium Development Goals  
**WHO** : World Health Organization  
**NGO** : Non Governmental Organization  
**UNO** : United Nations Organization  
**FAO** : Food Agriculture Organisation  
**CSO** : Civil Society Organization  
**AU** : African Union  
**EU** : European Union  
**UNICEF** : United Nations International Children's Emergency Fund  
**UNESCO** : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

## Annexe 2 : Les différents textes concernant le droit à l'éducation

### ***Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), adopté par les Nations Unies en décembre 1966.***

Ce pacte international a pour objectif d'assurer l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des États et gouvernements. L'article 13 du pacte mentionne le droit à l'éducation, avec une gratuité progressive de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Ce pacte était ratifié par 164 États (en 2016). Les États-Unis ont seulement signé le pacte mais ne l'ont pas ratifié dans leur droit interne. Ainsi, aux États-Unis, ce pacte n'a pas de pouvoir contraignant juridiquement.

### ***Convention relative aux droits de l'enfant (1989) New York par l'Assemblée générale des Nations Unies***

En reprenant les articles 28 et 29 de la Convention, l'UNICEF écrit « L'enfant a le droit à l'éducation et l'État a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant et d'assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité de l'enfant pour assurer le respect de ce droit, les États ont recours à la coopération internationale. »

Concernant les objectifs de l'éducation, l'UNICEF écrit : « L'éducation doit favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui ».

### ***Conférence de Jomtien (Thaïlande) du 5 au 9 mars 1990 : « Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux »***

Les représentants de la conférence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF); et la Banque Mondiale.

Les agences des Nations Unies ont affirmé leurs responsabilités dans la mise en œuvre des politiques éducatives menées à échelle internationale « Nous (la Banque mondiale, l'Unesco, l'Unicef et le PNUD) serons les premiers à veiller à ce que tout pays parmi les moins avancés ou à faible revenu qui est effectivement résolu à atteindre cet objectif ... puisse compter sur l'indispensable apport extérieur en papier, manuels et autres matériels pédagogiques essentiels. »

Après consultations des différents membres, adoption de la « ***Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous*** » (1990) : affirmer que l'éducation pour tous est un droit et donner un cadre d'actions pour répondre aux besoins fondamentaux en matière d'éducation.

### ***Déclaration sur l'avenir de l'éducation (Incheon, Corée du Sud) – 2015***

Cette Déclaration a été adoptée suite au Forum Mondial sur l'éducation en 2015 à Incheon en Corée du Sud. Cette déclaration a permis aux Nations Unies d'adopter les Objectifs du Développement Durable (ODD) et le cadre d'action pour l'Agenda 2030. Cette Déclaration a pour objectif de fournir une « feuille de route » aux gouvernements internationaux afin d'identifier les politiques et les cadres juridiques efficaces en matière d'éducation. Suite à l'adoption de l'Agenda 2030 par les Nations Unies, les États et gouvernements ont pu adopter certaines recommandations dans leur politique nationale. Cette déclaration n'a pas de pouvoir contraignant. Elle sert de préconisation/recommandations pour les États et gouvernements internationaux.

## Annexe 3 : Programmes & Institutions

Fonds et programmes de l'ONU

Institutions spécialisées de l'ONU

### Nutrition

#### Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ONUAA)

Création : 1945

« Lutter contre la faim dans le monde . Elle aide les pays pauvres et riches à mieux maîtriser leurs ressources ».

- Fournir une assistance technique aux pays en développement.
- Publier des ressources (informations et normes sur la nutrition, l'agriculture, les forêts et la pêche)
- Conseiller les gouvernements et leur fournir un espace de débat multilatéral.
- Organiser des forums sur les questions de sécurité alimentaire.

#### Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Création : 1961

« Éradiquer la faim et la malnutrition dans le monde »

- Fournir une aide alimentaire d'urgence et travailler avec les communautés pour améliorer la nutrition et renforcer leur résilience.
- La PAM intervient en grande partie dans les zones en conflits et situation d'urgence.

### Prêts & croissance économique

#### Fonds Monétaire International (FMI)

Création : 1945

« Promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière, faciliter les échanges internationaux, contribuer à un niveau élevé d'emploi, à la stabilité économique et faire reculer la pauvreté »

- Le FMI veille à la stabilité des changes afin de permettre davantage d'échanges entre les pays. Ainsi, il conseille les pays dans la mise en œuvre de politiques économiques. Le FMI peut accorder des prêts aux différents États pour palier aux « dérèglements économiques », afin que ces derniers puissent mettre en place des politiques « d'ajustement structurels » et ainsi permettre une stabilité économique nationale, régionale et internationale.
- Concernant le fonctionnement des prises de décision : « 1 \$ = 1 voix. » Pour modifier la charte du FMI il faut 85 % des voix, les États-Unis ont actuellement la quote-part la plus élevée.

#### Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction (BIRD)

Création : 1945

« Assure la coordination des actions menées pour faire face aux défis d'ampleur régionale ou mondiale »

- Est une « coopérative » mondiale,
- Appuie la mission du Groupe de la Banque mondiale en fournissant des prêts, des garanties, des produits de gestion des risques et des services de conseil destinés aux pays à revenu intermédiaire et aux pays pauvres solvables.

#### Association Internationale de Développement (IDA)

Création : 1960

« Assure la coordination des actions menées pour faire face aux défis d'ampleur régionale ou mondiale »

- Fonctions identiques que la BIRD, aidant les « pays les plus pauvres de la planète » qui ne sont pas solvables concernant les critères d'éligibilité de la BIRD.
- La BIRD et l'IDA œuvrent en étroite collaboration avec les trois autres institutions du Groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'avec les pouvoirs publics et le secteur privé des pays en développement, afin de réduire la pauvreté.

## Éducation

**Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)**

Création : 1946

« Défendre le droit des enfants, réaliser leur potentiel de la petite enfance jusqu'à l'adolescence ».

- Formulation de politique publique nationale et locale en faveur de l'enfance.
- Actions d'informations et de sensibilisation.
- Contribution de collecte de dons pour plus de ressources.

**Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la science et la culture (UNESCO)**

Création : 1945

« Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ».

- L' UNESCO développe des outils éducatifs, renforce les liens entre les Nations, favorise les programmes scientifiques, les plateformes d'échanges de connaissance et de coopération. L'UNESCO défend la liberté d'expression et le partage des connaissances à travers le monde, et valorise la diversité des cultures.
- Le *Courrier de l'Unesco* est une publication trimestrielle de l'Organisation des Nations unies, dont les objectifs sont de promouvoir les idéaux de l'UNESCO, servir de plate-forme au dialogue entre les cultures et constituer une tribune de débats internationaux. Publiée depuis 1948, la revue a connu une interruption en 2012 en raison des difficultés financières de l'UNESCO.
- L'UNESCO a aussi adopté la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement pour le droit à l'éducation pour tous.

## Amélioration des conditions de vie

**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**

Création : 1948

« S'orienter vers une couverture sociale universelle ».

L'OMS forme, informe, sensibilise dans le domaine de la santé à échelle internationale. L'OMS met en place des programmes de santé, préconise des instructions sanitaires afin de permettre de limiter les risques sanitaires à échelle mondiale.

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

Création : 1966

« Éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion. »

Aider les pays à élaborer des politiques, développer des compétences en « leadership », et aptitudes en partenariat, renforcer leurs capacités institutionnelles.

## Justice Sociale

**Organisation Internationale du Travail (OIT)**

Création : 1919

« Œuvrer pour la justice sociale à travers les droits de l'homme et les droits au travail reconnus internationalement ».

L'OIT établit des normes internationales, élabore des politiques et des programmes afin de promouvoir un travail décent pour tous et toutes. L'OIT est une institution qui promeut le dialogue social tripartite (gouvernements, travailleurs et employeurs). L'objectif 8 des ODD définit un objectif de « travail décent » pour tous et toutes, l'OIT est en charge de l'Agenda 2030 pour le travail décent, et met donc en place différents programmes qui reposent sur la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social.

**ONU-Femmes**

Création : 2010

« Accélérer les progrès dans la réponse apportée aux besoins des femmes et des filles à l'échelle mondiale »

L'ONU-femmes élabore des normes et des politiques internationales pour favoriser l'égalité hommes-femmes. Renforcer les capacités de résilience et l'autonomisation économique des femmes et des filles.

**Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)**

Création : 2010

« Créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et chaque accouchement sans danger. Un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel. »

- Le FNUAP sensibilise les individus et les communautés à leurs droits fondamentaux afin qu'ils puissent exiger le respect et les services de base qu'ils sont en droit d'attendre.
- Le FNUAP fournit des données et des analyses qui mettent en évidence les faiblesses des pays, mobilise des ressources et des compétences, et intervient auprès des fonctionnaires du gouvernement ou dans des forums publics, soit directement, soit par le biais de formations et de suivis.

**Haut Commissariat des Réfugiés (UNHCR/HCR)**

Création : 1950

« Protéger les droits fondamentaux et le bien-être des personnes qui ont été contraintes de fuir. »

- L'HCR assiste les réfugiés à rentrer chez eux ou à s'installer de manière permanente dans un autre pays, il recherche également des solutions durables à leurs situations.
- L'HCR a pour mission de prévenir les situations de déplacements forcés en encourageant les États et les autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends.

Nous remercions les associations et les personnes présentes aux différentes rencontres pour leurs précieuses réflexions :

Algérie : *Association nationale scientifique de jeunes «découverte de la nature» (ASJDN)*  
*/ Graine de Paix (AGP)*

Argentine : *Crear*

Belgique : *Ceméa Belgique / Miroir vagabond*

Bénin : *Conseil des Activités Éducatives du Bénin (CAEB)*

Cameroun : *Ceméa Cameroun*

Comores : *Mouvement Associatif pour l'Éducation et l'Égalité des Chances (MAEECHA)*

Cote d'Ivoire : *Cemea Cote d'Ivoire*

Espagne : *Asamblea de Cooperacion Por la Paz (ACPP)*

France : *Ceméa France*

Gabon : *Ceméa Gabon*

Grèce : *Polis*

Haiti : *Ceméa Haiti*

Hongrie : *Gyerakparadicsom*

Inde : *Natya Chetana*

Italie : *FIT Ceméa*

Madagascar : *Ceméa Madagascar*

Martinique : *Ceméa Martinique*

Maurice : *Centre d'Éducation et de Développement des Enfants Mauriciens (CEDEM)*

Mayotte : *Ceméa Mayotte*

Mexique : *Titijisol*

Niger : *Organisation Nigérienne Pour la Petite Enfance (ONPPE)*

Portugal : *Clube intercultural*

Québec : *Mouvement d'Éducation Populaire Autonome du Québec (MEPACQ)*

République Démocratique du Congo : *Ceméa Congo*

Réunion : *Ceméa Réunion*

Russie : *Centre d'assistance à la diffusion des méthodes d'éducation*

Sénégal : *Ceméa Sénégal*

Seychelles : *Association Seychelloise pour la jeunesse et l'animation (ASJA)*

Suisse : *AS Ceméa / Ceméa Tessin*

Togo : *Ceméa Togo*

Tunisie : *Association des Amis du Belvédère (AAB)*

Uruguay : *Educacion Solidaria El Abrojo*



[www.ficemea.org](http://www.ficemea.org)

39 boîte 3 avenue de la porte de Hal  
1060 Bruxelles

Plaquette réalisée par Morgane Péroche  
dans le cadre de son stage en Master 2  
« Conception et Ingénierie des Projets de  
Développement ».

Merci aux relecteurs et relectrices

Graphiste : Samuel Gros

2019





